

Conseil communal

Echandens

Procès-verbal de la séance du 20 avril 2009**Ordre du jour :**

1. Procès-verbal du 23 février 2009 ;
2. Assermentation de M. Dominique Tavel ;
3. Réfection du chemin des Vignes (préavis No 04/2009) ;
4. Communications municipales ;
5. Communications du Bureau ;
6. Divers et propositions individuelles.

M. Philippe Diserens, président, ouvre la séance à 20 h. précises en saluant les conseillères et conseillers, les membres de la municipalité, Mme Irène Caron étant excusée, la presse et le public. Il constate que l'assemblée a été régulièrement convoquée conformément à l'art. 48 du règlement du conseil communal et peut donc valablement délibérer. Il adresse une bienvenue particulière à Mme Muriel Andrey qui présentera l'unité d'accueil pour écoliers, une fois la séance levée.

Avant de tenir la séance, M. Philippe Diserens invite l'assemblée à se lever et à observer quelques instants de silence en la mémoire de Mme Marlise Pache, maman de M. Thierry Pache membre du Conseil, épouse de M. Edmond Pache ancien municipal, belle-sœur de M. François Pache, membre du Conseil et de M. Michel Pache, municipal.

L'appel fait ressortir la présence de 50 membres du conseil. Se sont excusés : MM. Jean-Paul Brack, Jean-François Martin, Luc Martin, François Pache, Thierry Pache, Pierre-Louis Pasche, Olivier Peissard, Michel Pellegrinelli et Ramiro Rodriguez.

Mmes Monique Martin et Catherine Paganuzzi fonctionnent comme scrutatrices.

1. Procès-verbal du 23 février 2009

Aucune remarque n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

2. Assermentation de M. Dominique Tavel

Conformément à l'art. 5 du R.C., le président procède à l'assermentation de M. Dominique Tavel. Ce nouveau conseiller remplace M. Patrick Christen, qui a démissionné. Dès lors, 51 membres du conseil communal sont présents.

3. Réfection du chemin des Vignes (préavis No 04/2009)

M. Michel Pache, municipal, n'a rien à ajouter à son préavis.

M. Philippe Bohner, président de la commission des routes, n'a rien à ajouter à son préavis.

M. Daniel Dietrich, président de la commission des finances, n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Philippe Diserens, président, ouvre la discussion.

M. Jean-Nicolas Muff demande si on peut déjà estimer la participation d'Eauservice. M. Michel Pache ne peut répondre avec précision mais articule un chiffre qui pourrait se situer entre fr. 15000.-- à fr. 20'000.--.

La parole n'étant plus demandée, M. Philippe Diserens donne lecture des conclusions et l'on passe au vote à main levée.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDEMS

- vu le préavis municipal No 4/2009,
- vu le rapport de la Commission des routes,
- vu le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A L'UNANIMITE

- d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 162'000.-- pour la réfection du chemin des Vignes,
- de prélever ce montant sur nos disponibilités,
- d'amortir cette somme sur un délai maximum de 10 ans.

4. Communications municipales

M. Michel Pache

Autoroute A1 - Lausanne-Genève

Comme vous l'avez certainement lu dans la presse, des travaux vont être réalisés sur l'Autoroute A1, entre Morges-Est et Ecublens. Il s'agit d'un projet pilote en Suisse qui permettra l'utilisation temporaire de la Bande d'Arrêt d'Urgence (BAU) comme 3^{ème} voie de circulation.

Les travaux débuteront le 04 mai 2009, pour une période de 8 mois et nécessiteront les aménagements suivants :

- Renforcement de l'infrastructure de la BAU sur environ 1.8 km, pour permettre la circulation des véhicules lourds sur cette voie

- Création de six places d'arrêt d'urgence, pour le stationnement lorsque la BAU est utilisée comme 3^{ème} voie
- Mise en place de la signalisation variable et ses supports
- Modification du marquage au sol.

Le projet est devisé à Fr. 34 millions.

L'Office fédéral des routes a concocté un site tout spécialement pour l'occasion. L'adresse est la suivante : www.autoroutesuisse.ch/A1Morges-Ecublens. L'adresse sera mise en lien sur le site communal.

M. Jean-Marc Landolt

Avancement des travaux du jury pour le concours d'architecture en vue de l'édification d'une salle villageoise et du réaménagement de l'espace public du Saugey.

Le Jury du concours a récemment procédé au jugement des projets présentés au premier degré. Deux journées de travail ont été nécessaires afin d'examiner et de noter les 51 projets rendus. Pour ce faire, il s'est agi notamment de vérifier la conformité des projets présentés avec le programme du concours, programme qui nous est présenté au moyen d'un rétroprojecteur.

Lors de la première journée d'examen des projets, le Jury a conservé 9 projets sur les 51 rendus, ceci après deux tours de sélection. Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité. Ce travail intense a nécessité un engagement important de chacun des membres du Jury. En effet, le fait de devoir analyser et comprendre une cinquantaine de projet en une journée n'est pas un exercice que l'on pratique couramment, ceci en particulier pour les membres non-professionnels du Jury !

La deuxième journée de travail a permis au Jury de retenir 6 projets pour le second degré du concours. Sur les 3 projets éliminés au troisième tour de sélection, 2 étaient des projets appartenant à de mêmes familles que ceux retenus pour le second degré et le troisième présentait d'évidents problèmes techniques au niveau de sa mise en œuvre.

Le Jury est convaincu que les 6 projets retenus représentent la meilleure sélection possible au terme du premier degré de ce concours d'architecture. Cette sélection est parfaitement représentative des différentes familles de projets contenues dans l'ensemble des 51 projets rendus au premier degré, ceci tant en terme d'insertion dans le site et de qualités spatiales des projets de salles villageoise que de la composition des aménagements proposés pour l'espace public de la place du Saugey.

L'échéance pour le rendu des documents d'études pour le second degré est fixée au 31 août prochain. Le rapport du Jury sera disponible à la suite de la publication du résultat final prévue au mois d'octobre de cette année. Une exposition publique des projets retenus au second degré sera organisée par la Municipalité au terme de la procédure. Elle sera précédée d'une cérémonie de proclamation des résultats, cérémonie à laquelle le Conseil communal sera convié.

M. Guy Richard**Achat d'un tracteur**

Dans l'optique du remplacement du tracteur Renault, acquis en 1991, nous avons demandé 3 offres à des agences de la région. Sur la base des essais effectués par le service de voirie et d'une analyse multicritères, le choix s'est porté sur un tracteur de la marque John Deere. Afin de bénéficier d'un rabais supplémentaire de Fr. 6'000.00, nous avons signé un contrat avec l'agence de machines agricoles Baumgartner à Pampigny, en décembre 2008, pour une livraison en avril 2009. Ce contrat prévoit la reprise du tracteur Renault et la fourniture d'un tracteur John Deere neuf, équipé d'un chargeur frontal. La somme à verser est de Fr. 90'000.00. La Municipalité a également décidé de changer la lame à neige, année de construction 1979, achetée d'occasion en 1992, par un engin neuf, pour Fr. 23'500.00. Le coût de l'opération ascende à Fr. 113'500.00, auquel il faudra ajouter une somme de Fr. 4'000.00 au maximum pour l'adaptation des divers accessoires.

Règlement communal sur la protection des arbres

Vous avez toutes et tous reçu le Préavis N° 03/2009, ainsi que le projet de Règlement y relatif.

La procédure d'adoption est la suivante :

- Approbation du Règlement par la Municipalité.
- Examen préalable par le Centre de conservation de la faune et de la nature.
- Enquête publique durant 30 jours, selon art. 57 LATC (Loi sur l'Aménagement du Territoire et les Constructions) et 98 LPNMS (Loi sur la Protection de la Nature, des Monuments et des Sites).
- Adoption par le Conseil communal.
- Approbation par le Département de la sécurité et de l'environnement.

Le Règlement précité sera soumis à l'enquête publique du 24 avril au 24 mai 2009.

Quelques modifications ont été apportées par rapport à la version que vous avez reçue :

A l'art. 4 : Autorisation d'abattage et procédure.

Pour répondre à une suggestion de la Commission ad'hoc, il a été rajouté, au dernier paragraphe : « *En cas de danger imminent, la Municipalité peut autoriser l'abattage immédiat* ».

A l'art. 6 : Taxe compensatoire.

Selon la remarque du Centre de conservation de la faune et de la nature, la référence au Règlement communal du plan général d'affectation et de la police des constructions doit être supprimée.

Le 1^{er} paragraphe de l'art. 6 a la teneur suivante : « *Lorsque les circonstances ne permettent pas une arborisation compensatoire équivalente, ~~telle que prévue dans le Règlement communal du Plan général d'affectation et de la police des constructions,~~ le bénéficiaire de l'autorisation d'abattage sera astreint au paiement d'une taxe dont le produit, distinct des recettes générales de la commune, sera affecté aux opérations d'arborisation réalisées par la commune, à l'exception de celles à caractère forestier* ».

A l'art. 11 :

Selon la remarque du Centre de conservation de la faune et de la nature, l'approbation est faite par la Cheffe du Département de la sécurité et de l'environnement au lieu du Département compétent.

Le préavis N° 03/2009 devrait pouvoir être soumis à l'approbation de votre Conseil lors d'une prochaine séance.

M. Philip Panchaud

Mme Chambaz

Après 30 ans de bons et loyaux services, Madame Simone Chambaz quitte son emploi pour une retraite bien méritée fin avril. Nous lui exprimons nos sincères remerciements pour son engagement tout au long des années au service de la Commune. Elle a tenu la Bourse avec la précision et la droiture qui lui sont coutumières. Son souvenir de l'historique de la Commune nous a souvent été d'un précieux concours.

Madame Chambaz est en arrêt maladie depuis le début de l'été passé. Son traitement continue et sa santé s'améliore. Nous lui souhaitons une retraite agréable.

Madame Chambaz vous allez nous manquer !

Cautionnement de la halle des MBC

Après quelques trois mois de retard sur le planning prévu, la nouvelle halle des MBC est en voie d'être mise en fonction. La Municipalité va donc, comme annoncé précédemment, se porter caution de l'emprunt contracté par les MBC d'un montant à hauteur de et limité à Fr. 200'000.00.

ARCAM

L'assemblée constitutive de l'ARCAM (Association de la Région Cossonay Aubonne Morges) sera tenue à Cossonay demain 21 avril 2009. Lors de cette assemblée les statuts seront arrêtés et les membres du Comité nommés.

Le secteur 1 de la future ARCAM, soit les Communes de Denges, Echandens, Echichens, Lonay et Préverenges proposeront Monsieur Philippe Guillemain, Syndic de Lonay, comme leur représentant au Comité de l'Association.

La Municipalité a désigné M. Philip Panchaud comme représentant de la Commune auprès de l'Association.

AdCV

La Municipalité a décidé d'adhérer à l'AdCV (Association des Communes Vaudoises). Echandens sera donc membre aussi bien de l'UCV que de l'AdCV. Cette décision a été motivée tant par le travail de refonte du système péréquatif pour lequel a œuvré l'AdCV que par la défense que cette association apporte aux communes plus petites.

Statistiques CGN et CFF pour 2008

Nous avons le plaisir de constater que l'utilisation des billets CFF et des abonnements CGN a encore augmenté en 2008.

Pour les CFF, nous sommes passés d'une utilisation annuelle des billets de 80.27% en 2007 à 84.24% en 2008, soit de 879 billets vendus en 2007 à 925 en 2008, sur un total possible de 1'098 billets.

Pour la CGN, nous sommes passés de 165 utilisations des abonnements en 2007 à 197 en 2008.

Banque RAIFFEISEN

La Banque Raiffeisen, locataire de la Commune, a demandé de faire des transformations dans les locaux qu'elle occupe.

SWISSCOM

La commune d'Echandens n'ayant pas fait partie des heureux bénéficiaires automatiques de la technologie haut débit de Swisscom, la Municipalité a dû en faire la demande formelle. Après quelques mois d'examen, Swisscom nous a informés qu'ils entraient en matière et que les travaux d'adaptation des armoires techniques auraient lieu courant mai 2009. Une séance d'information à la population d'Echandens est prévue à l'issue de cette phase. Cette opération n'aura pas d'incidence financière pour notre commune.

Office postal

La Poste a mis sous examen la viabilité de 420 offices postaux en Suisse et afin de couper court aux rumeurs elle a publié la liste de ces derniers.

Nous avons plaisir à constater que l'office postal de 1026 ECHANDENS- DENGES n'est pas sur cette dernière.

Population d'Echandens

La population de notre Commune est arrêtée au 31 décembre 2008, selon le SCRIS (Service Cantonal de Recherche et d'Information Statistiques), à 2'068 habitants (2058 en 2007). Pour mémoire, c'est ce chiffre qui est utilisé dans de nombreux calculs de répartition.

5. Communications du Bureau

M. Philippe Diserens précise que le préavis No 03/2009 relatif à un règlement sur la protection des arbres sera repris ultérieurement. La commission ad'hoc a déjà siégé de manière consultative et ce, avant validation initiale du règlement proposé par les services cantonaux et avant la mise à l'enquête publique. Ce préavis sera donc traité dans l'une de nos prochaines séances.

Il rappelle les prochaines votations du 17 mai 2009, la course du conseil le samedi 6 juin 2009 et la prochaine séance du conseil du 29 juin 2009.

6. Divers et propositions individuelles

Mme Karin Künstler rappelle la 75^{ème} vente des Dames de Cœurs qui aura lieu aux Utins le samedi 9 mai 2009.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h.35 et la soirée continue par la présentation de Mme Muriel Andrey citée en début de procès-verbal.

Le Président :

La Secrétaire :

Philippe Diserens

Claire-Lise Martin